



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

BILAN DE L'ENQUETE CET, ABSENTEISME ET FORMATION DES PRATICIENS DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE



IMAGE 3D UNILUTIME
www.unilutime.com

OCTOBRE 2019

Méthodologie de l'enquête « Rémunération, absentéisme, formation et CET (Compte Epargne Temps) des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques au 31/12/2016 »

Dans le cadre de son programme de travail et des orientations générales arrêtées par son conseil d'administration, le Centre National de Gestion s'est engagé à actualiser les données sociales relatives à la rémunération, l'absentéisme, la formation et les comptes épargne-temps des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques exerçant dans les établissements publics de santé. Ces éléments nécessitent une remontée d'informations spécifique, ces derniers n'étant pas disponibles dans les bases de données des professionnels gérés par le CNG.

Un questionnaire relatif à la rémunération et un questionnaire portant sur l'absentéisme, la formation et les CET ont été adressés à un échantillon représentatif de 350 établissements publics de santé regroupant deux tiers des effectifs des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques.

L'enquête s'est déroulée de novembre 2017 à septembre 2018 pour obtenir un taux de réponse très satisfaisant.

☞ Echantillonnage

La base de sondage concerne les effectifs médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé. Les effectifs correspondant dans la statistique « SAE 2016 » constituent la population mère permettant la constitution d'un échantillon représentatif. Afin de faciliter les comparaisons de rémunérations moyennes avec l'enquête 2011, le même échantillon représentatif a été utilisé avec toutefois des mises à jour pour tenir compte des fusions d'établissements ou de la mise en place de directions communes.

L'enquête a été réalisée sur la base d'un échantillon représentant 67 % des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques exerçant dans les établissements publics de santé (France entière), c'est-à-dire **46 600 ETP**, soit deux tiers des professionnels concernés permettant d'obtenir des résultats significatifs et fiables. L'échantillon préconisé était composé de 21 CHU/CHR et de 329 CH, soit **350 établissements**. Toutefois, dans l'optique de mener une étude spécifique, le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 32 centres hospitaliers régionaux-universitaires et régionaux. Par ailleurs, le choix a été fait de sélectionner - parmi les CH - 70 des 88 établissements anciennement dénommés CHS pour recueillir des données significatives sur la discipline psychiatrie concernée par certaines primes.

Tableau 1 : Répartition par catégorie d'établissement

Catégorie d'établissement	Structure nationale (en %)	Structure de l'échantillon préconisé (en %)	Structure de l'échantillon obtenu (en %)
CHU/CHR	4	6	5
CH	59	61	60
HL	27	13	14
CHS	10	20	20
Total général	100	100	100

301 établissements ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse très satisfaisant de 86,0 % des établissements publics de santé sélectionnés, représentant 41 846 ETP (soit 90 % des ETP attendus) et une couverture nationale de 60 % de l'ensemble des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des EPS.

☞ Structure par catégorie d'établissement

La répartition régionale de l'échantillon obtenu est relativement proche de la répartition nationale. Cependant, l'absence de réponse de la Guyane et de la Martinique n'a pas permis de prendre en compte leurs données.

Structure par région

Tableau 2 : Répartition régionale des établissements

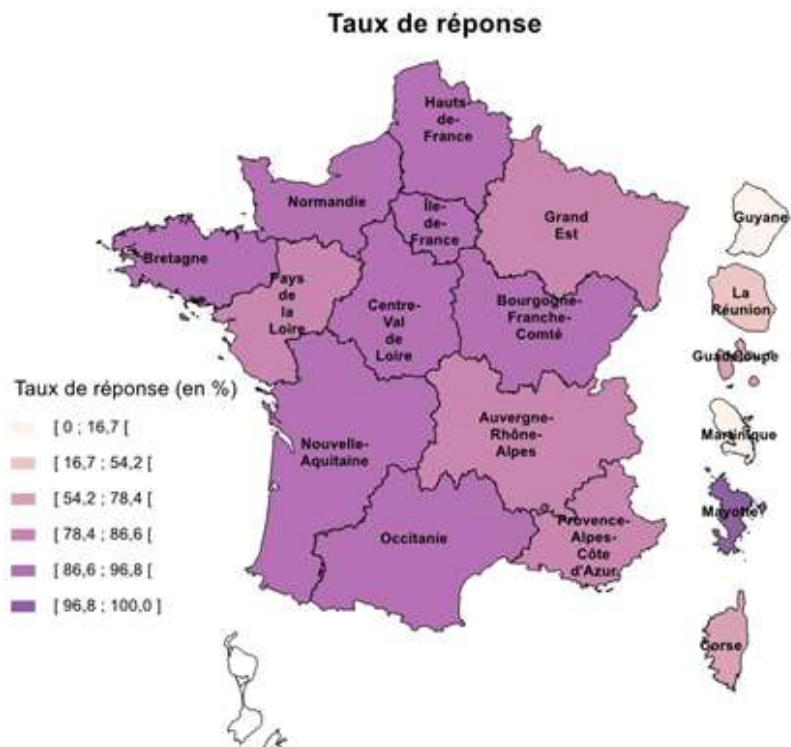
Région	Structure nationale (en %)	Echantillon préconisé (en %)	Echantillon obtenu (en %)
Auvergne Rhône-Alpes	14,0	12,0	12,0
Bourgogne Franche-Comté	7,1	6,9	7,0
Bretagne	5,3	4,9	5,0
Centre-Val de Loire	4,8	4,9	5,0
Corse	0,8	1,1	1,0
Grand-Est	10,5	10,6	10,3
Guadeloupe	1,2	1,1	1,0
Guyane	0,2	0,3	0,0
Hauts-de France	9,0	10,6	11,0
Île-de-France	7,1	8,9	9,6
La Réunion	0,5	0,9	0,3
Martinique	1,1	1,1	0,0
Mayotte	0,1	0,3	0,3
Normandie	6,5	6,3	6,6
Nouvelle Aquitaine	9,5	10,3	11,0
Occitanie	9,7	8,3	8,6
Pays de la Loire	5,7	5,4	5,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,9	6,3	6,0
Total général	100,0	100,0	100,0

Un taux de réponse très satisfaisant qui varie de 75,0 % (Corse) à 93,5 % (Ile-de-France).

Tableau 3 : Taux de réponse par région

Région	Taux de réponse (en %)
Auvergne Rhône-Alpes	85,7
Bourgogne Franche-Comté	87,5
Bretagne	88,2
Centre-Val de Loire	88,2
Corse	75,0
Grand-Est	83,8
Guadeloupe	75,0
Guyane	0,0
Hauts-de France	89,2
Île-de-France	93,5
La Réunion	33,3
Martinique	0,0
Mayotte	100,0
Normandie	90,9
Nouvelle Aquitaine	91,7
Occitanie	89,7
Pays de la Loire	84,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	81,8
Total général	86,0

Graphique 1 : Taux de réponse par région



☞ Distribution des effectifs médicaux

Tous statuts confondus, l'échantillon des établissements ayant répondu à l'enquête permet de comptabiliser plus de **75 000 personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques** au 31

décembre 2016, soit près de 64 % de l'effectif total de ces professionnels exerçant dans les établissements publics de santé (EPS) - France entière. Les CH comptent, pour leur part, 59 % de l'ensemble des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques recensés dans le cadre de cette enquête.

La taille de l'échantillon obtenu de **41 846 praticiens en équivalent temps plein** permet de garantir une précision optimale de la rémunération moyenne.

Tableau 4 : Répartition des effectifs selon le statut par typologie d'établissement

Type d'établissement	Statut	Effectifs des établissements répondants		Effectifs estimés France entière		Part des effectifs des établissements répondants (en %)	
		ETP*	Physique	ETP*	Physique	ETP*	Physique
CH	PH temps plein	15 130	15 684	25 414	26 496	59,5	59,2
	PH temps partiel	1 221	1 873	3 108	3 244	39,3	57,7
	Total PH	16 351	17 557	28 522	29 740	57,3	59,0
	PUPH-MCUPH	47	93	106	211	44,2	44,2
	PHU-AHU-CCA	29	57	53	107	53,4	53,4
	Praticien attaché	2 523	5 811	4 563	9 731	55,3	59,7
	Praticien assistant	1 491	1 791	2 673	3 219	55,8	55,6
	Clinicien	226	300	372	494	60,7	60,7
	Contractuel et PAC	3 565	4 982	5 947	8 311	59,9	59,9
	Interne et FFI	-	7 007	--	12 455	---	56,3
	TOTAL CH	24 231	37 598	42 236	64 267	57,4	58,5
CHU/CHR**	PH temps plein	7 668	7 949	12 069	12 884	63,5	61,7
	PH temps partiel	743	1 140	1 269	1 355	58,6	84,2
	Total PH	8 411	9 089	13 338	14 239	63,1	63,8
	PUPH-MCUPH	2 059	4 118	2 991	5 967	68,8	69,0
	PHU-AHU-CCA	1 432	2 864	2 013	4 026	71,1	71,1
	Praticien attaché	2 819	3 385	3 923	4 711	71,9	71,9
	Praticien assistant	1 182	1 571	2 152	2 859	54,9	54,9
	Clinicien	30	43	51	72	59,1	59,1
	Contractuel et PAC	1 682	2 351	2 853	3 986	59,0	59,0
	Interne et FFI	-	14 268	-	18 314	----	77,9
	TOTAL CHU	17 616	37 689	27 320	54 174	64,5	69,6
Ensemble établissement	PH temps plein	22 798	23 633	37 483	39 380	60,8	60,0
	PH temps partiel	1 964	3 013	4 377	4 599	44,9	65,5
	Total PH	24 762	26 646	41 860	43 979	59,2	60,6
	PUPH-MCUPH	2 106	4 211	3 097	6 178	68,0	68,2
	PHU-AHU-CCA	1 461	2 921	2 066	4 132	70,7	70,7
	Praticien attaché	5 342	9 196	8 486	14 442	62,9	63,7
	Praticien assistant	2 674	3 362	4 824	6 078	55,4	55,3
	Clinicien	256	343	423	566	60,5	60,5
	Contractuel et PAC	5 247	7 333	8 800	12 297	59,6	59,6
	Interne et FFI	-	21 275	-	30 769	---	69,1
	TOTAL	41 846	75 287	69 556	118 442	60,2	63,6

☞ **Comparaison de la structure de l'échantillon obtenue avec celle de la population mère selon la discipline**

La comparaison de la structure de l'échantillon obtenue avec celle de la SAE ne présente aucune surreprésentation par discipline susceptible d'impacter la rémunération moyenne.

Les structures sont en effet relativement équivalentes, quel que soit le statut et quelle que soit la discipline, à l'exception des spécialités médicales qui affichent une sous-estimation au profit de la rubrique « Autres » imputable à une mauvaise interprétation de la nomenclature des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques par certains établissements. A titre d'exemple, quelques hôpitaux ont classé - sans dissociation - leur(s) médecin(s) DIM avec leur(s) praticien(s) de santé publique dans la catégorie « Autres ». Dès lors, la part des spécialités médicales et celle de la rubrique « Autres » est quasi équivalente avec celle de la SAE.

Tableau 5 : Répartition de l'effectif des médicaux par statuts et par discipline – CHU/CHR

Discipline	Structure	Anesthésie-réanimation	Biologie	Odontologie	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Spécialités chirurgicales	Spécialités Médicales	Autres	Total	Effectif (en etp)
PH temps plein	SAE (en %)	16,1	7,1	0,4	5,2	4,9	4,0	10,9	51,4	0,0	100,0	12 068,5
	Echantillon (en %)	16,1	7,0	0,4	5,0	5,2	3,9	10,0	49,2	3,2	100,0	7 667,8
	Ecart	0,0	-0,1	0,0	-0,2	0,3	-0,1	-0,9	-2,2	3,2	---	---
PH temps partiel	SAE (en %)	2,4	3,5	2,4	2,1	7,4	9,9	15,0	57,3	0,0	100,0	1 269,2
	Echantillon (en %)	2,2	4,6	1,3	1,8	7,1	11,4	16,1	52,9	2,5	100,0	743,2
	Ecart	-0,1	1,1	-1,1	-0,3	-0,2	1,5	1,1	-4,4	2,5	---	---
PUPH-MCUPH	SAE (en %)	2,8	16,9	6,1	2,5	1,7	4,9	18,2	44,7	2,3	100,0	2 991,1
	Echantillon (en %)	2,3	15,5	6,9	1,6	1,7	5,4	15,0	46,7	4,8	100,0	2 059,0
	Ecart	-0,4	-1,4	0,8	-0,8	0,0	0,5	-3,2	2,0	2,5	---	---
PHU-AHU-CCA	SAE (en %)	5,9	6,7	5,5	1,1	2,6	6,1	26,6	44,9	0,5	100,0	2 012,8
	Echantillon (en %)	5,4	6,1	6,8	0,7	2,4	6,7	22,4	44,8	4,7	100,0	1 432,0
	Ecart	-0,6	-0,6	1,2	-0,4	-0,2	0,6	-4,2	-0,1	4,2	---	---
Attaché	SAE (en %)	3,3	10,5	2,0	8,5	2,6	3,7	14,1	53,0	2,2	100,0	3 922,8
	Echantillon (en %)	3,0	8,8	1,5	6,3	2,9	5,0	13,7	54,1	4,7	100,0	2 818,6
	Ecart	-0,4	-1,7	-0,6	-2,2	0,4	1,2	-0,4	1,1	2,5	---	---
Assistant	SAE (en %)	7,2	3,4	0,1	16,0	3,8	4,3	18,3	46,5	0,3	100,0	2 152,0
	Echantillon (en %)	5,0	3,3	0,0	16,8	4,4	5,3	14,8	40,5	9,9	100,0	1 182,3
	Ecart	-2,2	-0,1	-0,1	0,7	0,6	1,0	-3,5	-6,0	9,6	---	---
Ensemble des CHU/CHR tous statuts confondus	SAE (en %)	10,7	7,8	1,7	5,5	3,9	3,8	14,6	50,8	1,2	100,0	27 320,4
	Echantillon (en %)	10,2	7,7	2,0	4,6	3,6	4,5	13,6	48,5	5,2	100,0	17 615,7
	Ecart	-0,6	-0,1	0,3	-0,9	-0,3	0,7	-0,9	-2,3	4,0	---	---

De même, la structure des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques relevant de l'échantillon obtenu pour les centres hospitaliers est proche de celle de la SAE. Une sous-estimation des spécialités médicales au profit de la rubrique « Autres » est également observée.

Tableau 6 : Répartition de l'effectif par statut et par discipline – CH

Statuts	Structure	Anesthésie-réanimation	Biologie	Odontologie	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Spécialités chirurgicales	Spécialités médicales	Autres	Total CH	Effectif (en ETP)
PH temps plein	SAE (en %)	6,4	3,6	0,2	6,0	16,0	3,2	12,9	51,5	0,0	100	25 414,0
	Echantillon obtenu (en %)	7,0	3,5	0,2	5,5	17,6	3,2	12,0	48,9	2,2	100	15 130,0
	Ecart (échantillon-SAE)	0,6	-0,2	0,0	-0,5	1,6	-0,1	-0,9	-2,7	2,2	----	----
PH temps partiel	SAE (en %)	4,2	1,7	1,8	4,5	15,8	3,8	18,4	50,0	0,0	100	3 108,0
	Echantillon obtenu (en %)	4,1	2,1	1,2	4,3	16,4	4,0	17,5	46,6	3,6	100	1 221,0
	Ecart (échantillon-SAE)	0,0	0,5	-0,5	-0,3	0,7	0,2	-0,8	-3,3	3,6	----	----
Attaché	SAE (en %)	4,0	1,3	1,2	3,8	9,6	4,7	15,5	58,3	1,5	100,0	4 563,4
	Echantillon obtenu (en %)	3,8	1,1	1,2	3,5	10,1	4,1	14,6	58,5	3,1	100,0	2 523,0
	Ecart (échantillon-SAE)	-0,2	-0,2	0,0	-0,3	0,4	-0,6	-0,9	0,2	1,6	----	----
Assistant	SAE (en %)	3,6	1,9	0,2	9,3	13,0	2,9	21,6	46,4	1,0	100,0	2 672,5
	Echantillon obtenu (en %)	4,3	2,1	0,3	9,7	14,0	2,6	20,7	44,9	1,3	100,0	1 491,0
	Ecart (échantillon-SAE)	0,7	0,2	0,1	0,4	0,9	-0,3	-0,9	-1,5	0,4	----	----
Ensembles CH tous statuts confondus	SAE (en %)	2,8	5,9	0,4	5,2	14,2	3,4	14,4	52,3	1,3	100,0	42 236,1
	Echantillon obtenu (en %)	3,7	5,3	0,4	5,0	14,9	3,6	14,5	49,9	2,7	100,0	24 230,6
	Ecart (échantillon-SAE)	0,9	-0,7	0,0	-0,2	0,7	0,2	0,1	-2,4	1,4	----	----

NB : pour les praticiens contractuels, les cliniciens et interne, l'information présentée dans la SAE ne permet pas d'effectuer une comparaison.

Malgré le constat d'une structure quasi équivalente, un redressement a été opéré afin de respecter la répartition par discipline (ou spécialité) de la population mère et garantir ainsi une plus grande fiabilité de la rémunération moyenne par statut. La méthode retenue du calage sur marges est une méthode de redressement des pondérations.

Utiliser le calage sur marge revient à trouver une solution au problème suivant :

Soit une sous population E de taille n obtenue suite à une enquête depuis notre population d'étude de taille N . Nous disposons alors des pondérations initiales $p_i, \forall i \in E$ et du tableau des marges (ou pour être plus concret : celui des totaux) attendues M et correspondant aux variables auxiliaires choisies et sur lesquelles caler la sous population.

Nous cherchons donc à redresser nos pondérations initiales $p = (p_1, \dots, p_n)$ au profit de nouvelles pondérations $W = (W_1, \dots, W_n)$, de telle sorte que la structure de la population d'étude soit retrouvée à partir de la pondération par W de E .

Le Compte épargne-temps des praticiens dans les EPS

Au 31 décembre 2016, on estime à **1 288 000 le nombre de jours épargnés restant dus** pour près de **34 200 personnels médicaux** ayant ouvert un compte épargne-temps, soit **37,7 jours en moyenne** par praticien concerné.

Les praticiens hospitaliers temps plein présentent un nombre de jours épargnés restant dus nettement supérieur à celui des autres statuts, avec en moyenne **46,6 jours**.

La même enquête menée, cinq ans auparavant estimait à 2 100 000 le nombre de jours épargnés sur un CET au 31 décembre 2011, ce qui représentait en moyenne 45,7 jours par praticiens concernés. Cinq ans plus tard, le nombre de jours épargnés sur le CET a donc diminué de huit unités, soit 17,5 % de moins.

Le nombre de jours pris au cours de l'année est comme le nombre de jours versés sur le CET, resté assez stable, identique en effet pour le premier, 2 jours en moyenne en 2011 comme en 2016 et 7 jours versés en 2016, contre 7,6 jours en 2011.

Tableau 142 : CET dans les CHU/CHR et CH

Statuts	Nombre de				Nombre moyen de jours		
	CET ouverts	jours pris au cours de l'année 2016	jours versés au titre de l'année 2016	jours totaux épargnés au 31/12/2016	pris en 2016	versés au CET en 2016	épargnés totaux au 31/12/2016
PH temps plein	21 897	55 133	175 344	1 019 485	2,5	8,0	46,6
PH temps partiel	2 170	3 501	11 693	78 544	1,6	5,4	36,2
Attachés	4 781	5 194	23 708	106 528	1,1	5,0	22,3
Assistants	1 909	1 481	13 374	22 461	0,8	7,0	11,8
Cliniciens	83	211	544	2 522	2,5	6,6	30,4
Contractuels	3 330	3 045	24 285	58 188	0,9	7,3	17,5
Ensemble	34 171	68 563	248 949	1 287 728	2,0	7,3	37,7

Le compte d'épargne-temps (CET) représente la possibilité, pour les praticiens, d'accumuler des droits à congés rémunérés par le report de jours de congés, de jours de RTT ou de repos compensateurs.

Faisant suite au décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 et à la circulaire N° DGOS/RH4/2013/116 du 15 mars 2013, l'arrêté du 17 avril 2014 fixe les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé.

PRATICIENS CONCERNES :

- Praticiens hospitaliers temps plein, praticiens hospitaliers à temps partiel, Praticiens contractuels, assistants des hôpitaux et praticiens attachés,
- Praticiens adjoints contractuels dont le statut est régi par le décret n° 95-569 du 6 mai 1995.

MODALITES DE COMPTABILISATION :

L'ensemble des jours épargnés au terme d'une année civile sur les CET des personnels médicaux est retracé dans les comptes annuels des EPS, par la comptabilisation du passif, en référence aux dispositions de l'article R 6152-809-1 du CSP.

Est prévu un plafond pour le nombre total de jours épargnés à la fois dans le CET pérenne et le CET historique, fixé à 300 jours mais qui devra être réduit à 208 jours à compter du 1er janvier 2016.

Le CET peut être alimenté par le report de tout ou partie des jours de réduction de temps de travail (RTT) / par le report de jours de récupération des périodes de temps de travail additionnel, des astreintes et des déplacements de plus de trois heures / par le report de jours de congés annuels (CA) sans ramener à moins de 20 jours le nombre de jours de CA pris dans l'année.

Le praticien peut se faire indemniser jusqu'à 80 jours épargnés. En l'absence de choix, les jours sont maintenus dans le CET et ne pourront être utilisés que sous forme de congés. Le montant retenu pour l'indemnisation est le montant forfaitaire brut de 300 Euros.

L'établissement constate une provision, pour chaque jour épargné, lorsque le nombre de jours inscrits sur le CET du praticien est inférieur ou égal au seuil des 20 premiers jours, ou lorsque le praticien opte, au-delà du seuil des 20 premiers jours, pour le maintien des jours sur le CET, dans les conditions définies à l'article R 6152-807-4 du CSP.

A chaque fin d'exercice, la provision CET constituée par l'Etablissement est actualisée et abondée par :

- l'inscription des jours enregistrés sur les CET des praticiens au titre de l'année civile précédente, dans le cadre du droit d'option annuel,
- l'intégration des provisions transférées par les établissements ou par le CNG.

Et est reprise, en partie ou totalement, suite à l'indemnisation des jours, à la consommation en congés des jours épargnés, ou au transfert des provisions vers d'autres établissements ou vers le CNG.

TRANSFERT DES PROVISIONS :

Les droits acquis au titre du CET sont conservés en cas de changement d'établissement ou de placement en recherche d'affectation auprès du CNG.

L'établissement d'origine du praticien doit transférer à l'établissement d'accueil la provision. Le montant de la provision transférée doit correspondre à la valorisation des jours épargnés, selon le montant forfaitaire (300 Euros), majoré des cotisations patronales en vigueur.

En outre, l'arrêté précise que pour l'établissement d'origine ou le CNG, ce transfert se traduit par une reprise sur provision et le paiement d'une dépense réelle à l'établissement d'accueil. Pour l'établissement d'accueil ou le CNG, ce transfert se traduit par l'encaissement d'une recette réelle et la constitution d'une provision pour un montant équivalent, afin de traduire en comptabilité les droits CET acquis par les praticiens concernés.

Dans les centres hospitaliers (CH), on estime à 19 932 le nombre de comptes épargne-temps ouverts, comptabilisant 750 174 de jours épargnés restant dus, soit près de 38 jours en moyenne par praticien concerné. Au cours de l'année, si 137 509 jours ont été versés au CET, 102 598 jours ont été indemnisés et 37 733 jours ont été utilisés, soit un solde négatif de 2 822 jours. Par rapport à 2011, où le solde était largement positif (+ 140 638), 2016 enregistre un nombre de jours indemnisés bien plus élevé, représentant en moyenne **5,1 jours en 2016, contre 0,5 jour cinq ans auparavant. La faiblesse du nombre de jours indemnisés en 2011 était imputable au fait qu'à cette date la loi sur l'assouplissement de l'utilisation et l'indemnisation des CET n'était pas en vigueur.**

Le nombre moyen de jours épargnés présente des disparités selon le statut du praticien, en fonction de sa quotité du temps de travail qui définit le nombre de jours de congés (CA+RTT).

L'enquête montre que les praticiens hospitaliers titulaires ou probatoires ont davantage épargné que les praticiens contractuels. Hormis les cliniciens, les praticiens contractuels (assistants + attachés + contractuels) ont en moyenne un nombre de jours moyen inférieur à 20 jours alors que les PH temps plein et les PH temps partiel ont en moyenne un CET de plus de 35 jours.

Les PH temps plein, qui possèdent le nombre moyen de jours épargnés au 31 décembre 2016 le plus élevé parmi l'ensemble des praticiens (44,8 jours), utilisent également en moyenne plus de jours que la moyenne constatée (2,2 jours, contre 1,9), ont également demandé l'indemnisation d'un nombre de jours plus élevé que l'ensemble (5,9 jours, contre 5,1) mais ont aussi versé au CET un nombre de jours plus conséquent (7,4 jours, contre 6,9).

Tableau 143 : CET dans les CH

Statuts -CH-	Nombre de						Nombre moyen de jours				
	CET ouverts	jours pris au cours de l'année 2016	jours indemnisés au cours de l'année 2016	jours versés au titre de l'année 2016		jours totaux épargnés au 31/12/2016	pris en 2016	indemnités en 2016	jours versés au CET au titre de l'année 2016		épargnés totaux au 31/12/2016
				Au CET	au titre des TTA et Astreintes				Total	dont au titre des TTA Astreintes	
PH temps plein	14 082	30 401	83 046	104 230	11 825	630 254	2,2	5,9	7,4	0,8	44,8
PH temps partiel	1 325	2 612	4 643	6 696	621	47 346	2,0	3,5	5,1	0,5	35,7
Attachés	1 812	2 181	8190,18	8 741	707	32 170	1,2	4,5	4,8	0,4	17,7
Assistants	880	798	1388,91	5 836	636	9 283	0,9	1,6	6,6	0,7	10,5
Cliniciens	82	211	212,5	544	214	2 504	2,6	2,6	6,6	2,6	30,5
Contractuels	1 750	1 531	5 117	11 462	932	28 617	0,9	2,9	6,5	0,5	16,4
Ensemble	19 932	37 733	102 598	137 509	14 934	750 174	1,9	5,1	6,9	0,7	37,6

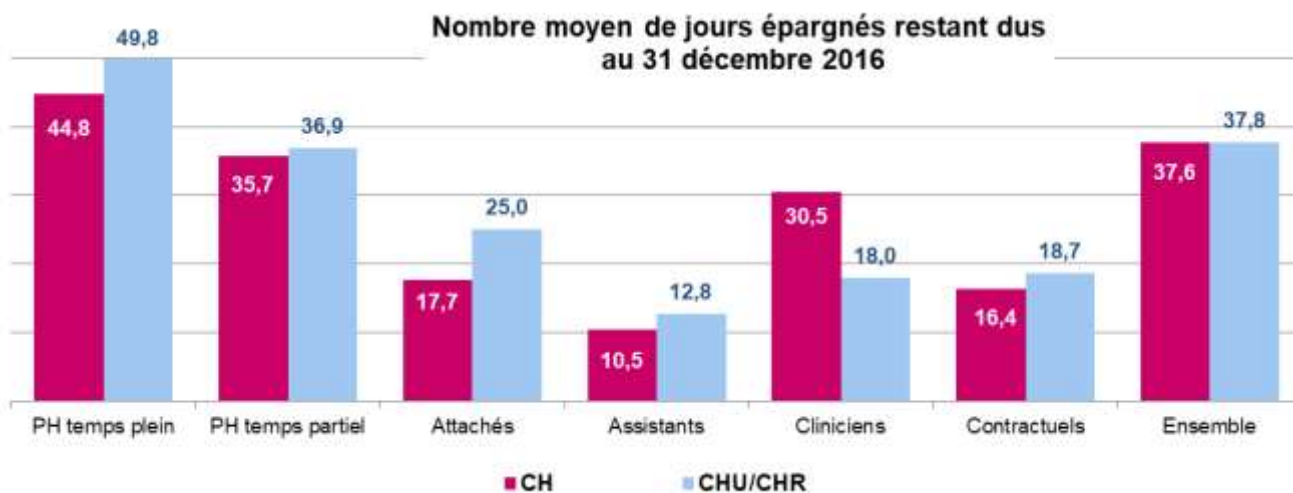
En moyenne, le nombre de **jours versés** dans le CET, au titre des TTA et/ou astreintes réalisées, est de **0,7 jour**. Les cliniciens sont les praticiens qui observent le nombre moyen le plus important parmi l'ensemble des statuts (2,6 jours en moyenne sur les 6,6 jours totaux versés au CET).

Au niveau des CHU/CHR, on comptabilise **537 553 jours épargnés restants dus pour 14 239 comptes épargne-temps ouverts**, soit en moyenne **37,8 jours** par praticien concerné. La disparité statutaire, liée à la quotité de temps de travail, est également observée dans les CHU/CHR. Comme pour les CH, les praticiens titulaires ont davantage épargné.

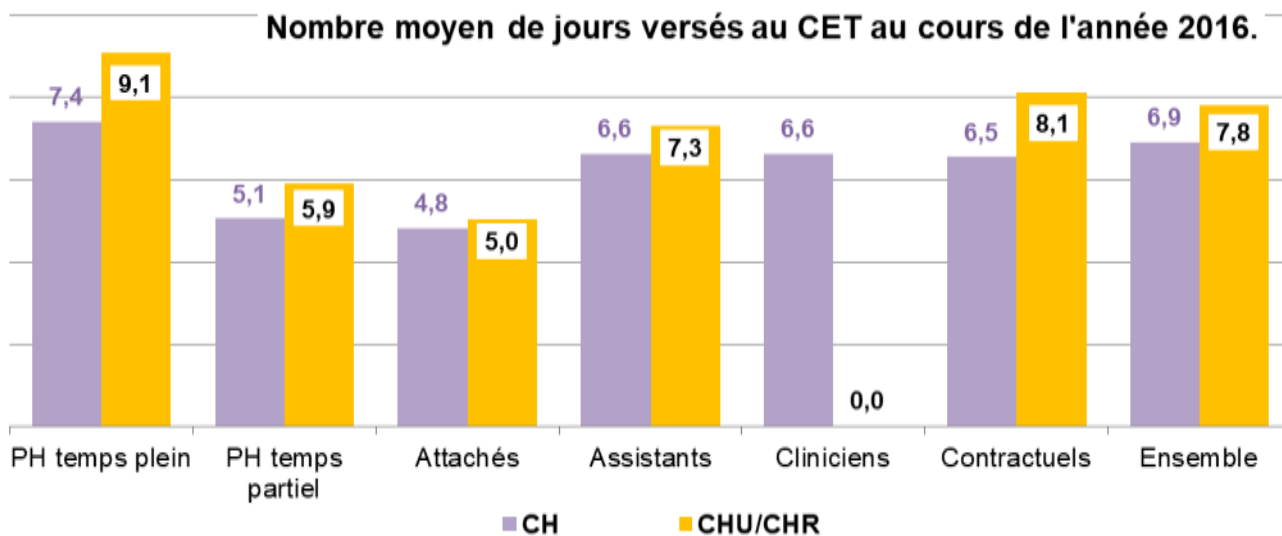
Tableau 144 : CET dans les CHU/CHR

Statuts	Nombre de					Nombre moyen de jours			
	CET ouverts	jours pris au cours de l'année 2016	jours versés au CET au titre de l'année 2016		jours totaux épargnés au 31/12/2016	pris en 2016	jours versés au CET au titre de l'année 2016		épargnés totaux au 31/12/2016
			Total	au titre des TTA et Astreintes			Total	dont au titre des TTA Astreintes	
PH temps plein	7 815	24 732	71 115	3 586	389 232	3,2	9,1	0,5	49,8
PH temps partiel	845	889	4 998	296	31 198	1,1	5,9	0,3	36,9
Attachés	2 969	3 013	14 967	1 158	74 357	1,0	5,0	0,4	25,0
Assistants	1 029	683	7 539	328	13 178	0,7	7,3	0,3	12,8
Cliniciens	1				18	0,0	0,0	0,0	18,0
Contractuels	1 580	1 515	12 823	811	29 571	1,0	8,1	0,5	18,7
Ensemble	14 239	30 831	111 441	6 178	537 553	2,2	7,8	0,4	37,8

A l'exception des cliniciens, quel que soit le statut, le nombre moyen de jours épargnés par les praticiens exerçant dans les CHU/CHR est supérieur à celui épargné par leurs confrères des centres hospitaliers.



S'agissant des jours versés au compte épargne temps, le nombre moyen de jours versés par les praticiens exerçant dans les CHU/CHR est également supérieur à celui versé par leurs confrères des CH. Par contre, le nombre de **jours versés** dans le CET, au titre des TTA et/ou astreintes réalisées pour les praticiens exerçant en CHU/CHR est inférieur à celui des CH, **0,4 jour, contre 0,7 jour**.



L'absentéisme des praticiens dans les EPS

La mesure de l'absentéisme constitue un outil important qui rentre dans le panel des indicateurs de gestion des organismes publics comme privés.

Le taux d'absentéisme est le quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail (c'est-à-dire le nombre d'heures qui auraient été travaillées sans absence).

La formule de base est toujours la même, cependant, les modalités de calcul peuvent varier d'un secteur à un autre. Ainsi, suite à la refonte du bilan social, intervenue par le décret n° 2012-1292 du 22 novembre 2012 et l'arrêté du 5 décembre 2012, qui a permis d'alléger, et de simplifier le contenu du bilan social, la DGOS dans son INSTRUCTION N° DGOS/RH3/DGCS/4B/2013/15 du 2 janvier 2013, a défini notamment *le taux d'absentéisme* comme étant **le quotient du nombre de jours d'absences du personnel (motifs listés ci-dessous, hors congés, RTT, jours fériés, repos hebdomadaires, et hors absences pour formation et autres autorisations d'absence) par rapport à l'ETP moyen sur l'année n x 365 (exprimé en pourcentage).**

L'absentéisme peut être défini comme une incapacité temporaire, élargie ou permanente de travailler pour des raisons classées généralement selon deux types de motifs :

- le motif médical qui regroupe : le congé de maladie ordinaire, le congé de longue maladie (CLM), le congé de longue durée (CLD), le mi-temps thérapeutique et l'accident du travail et de trajet.
- le motif non médical qui regroupe : le congé de maternité, le congé de paternité, les jours de grève, (hors absences pour formation et participation à des congrès, colloques et hors autorisations d'absences (syndicales, enfant malade, etc.) et l'ensemble des autres motifs (mariage, décès, déménagement,...)

Sous indicateurs :

- 1) Nombre moyen de jours d'absence par agent (rapporté à l'effectif total) (*)

Mode de calcul : *nombre total de jours d'absences pour motif médical et non médical divisé par l'effectif physique total au 31/12 de l'année de référence ; à préciser par motifs indicateurs*

- 2) Durée moyenne des absences pour maladie et des absences pour maternité paternité adoption, par motif

Mode de calcul : *nombre total de jours d'absences pour motif médical divisé par le nombre d'agents ayant eu au moins un arrêt de travail au cours de la période de référence à préciser par motif (cf. motifs listés ci-dessus).*

➤ Un taux d'absentéisme global stable

En 2016, plus de 542 911 jours d'absences ont été enregistrés pour l'échantillon obtenu de 54 012 praticiens, tous statuts confondus, **soit un taux d'absentéisme global de près de 3,6%**, une stabilité par rapport à celui observé en 2011 dans les CHU/CHR.

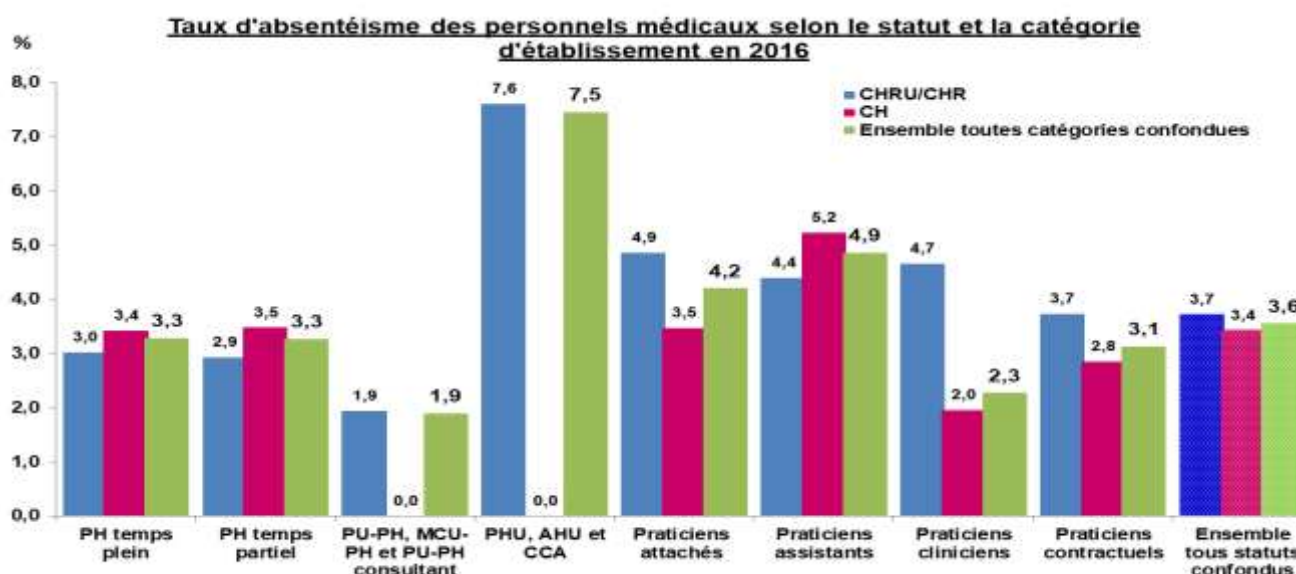
Ce taux varie d'un statut à l'autre allant de 1,9% (PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant) à 7,5% pour les personnels hospitalo-universitaires non titulaires (PHU, AHU et CCA). Il convient de noter que ces derniers se distinguaient déjà en 2011, avec un taux d'absentéisme plus élevé (7,4 %), imputable à la part du taux d'absentéisme pour motif non médical plus élevé (6,0% en 2011, contre 5,9% en 2016 dont 5,4% d'absentéisme pour congé maternité cf. tableau 4).

Tableau 1 : Taux d'absentéisme global selon le statut

Statut	Taux d'absentéisme (en%)	Intervalle de confiance à 95%
PH temps plein	3,29	[3,16 ; 3,41]
PH temps partiel	3,27	[3,13 ; 3,41]
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	1,90	[1,76 ; 2,13]
PHU, AHU et CCA	7,45	[7,28 ; 7,63]
Praticiens attachés et praticiens attachés associés	4,20	[4,07 ; 4,43]
Praticiens assistants	4,86	[4,71 ; 5,20]
Praticiens cliniciens	2,28	[2,08 ; 2,37]
Praticiens contractuels	3,13	[3,01 ; 3,36]
Ensemble tous statuts confondus	3,55	[3,43 ; 3,78]

Le taux d'absentéisme varie également selon la catégorie d'établissement et le statut. En effet, si chez les praticiens hospitaliers et les praticiens assistants, le taux d'absentéisme dans les CH est relativement plus élevé que celui dans les CHRU/CHR, la situation se renverse chez les praticiens attachés, les praticiens cliniciens et les praticiens contractuels avec un taux d'absentéisme plus élevé dans les CHRU/CHR.

Graphique 1 : Taux d'absentéisme des personnels médicaux selon le statut et la catégorie d'établissement en 2016



La déclinaison du taux d'absentéisme par motif d'absence révèle, en général, un taux d'absentéisme pour **motif médical (2,07%)** plus élevé que celui pour **motif non médical (1,49%)**. Trois statuts présentent un taux d'absentéisme pour motif non médical supérieur à celui pour motif médical. Il s'agit : des PHU, AHU et CCA (5,85%, contre 1,60%), des praticiens assistants (3,64%, contre 1,22%) et des praticiens contractuels (1,79%, contre 1,34%).

En outre, plus de la moitié (1,36) de l'absentéisme pour motif médical relève des congés pour maladie ordinaire tandis que pour l'absentéisme pour motif non médical, la quasi-totalité des absences sur (1,36%) concernent les congés de maternité-paternité.

Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire le plus élevé (2,17%) est observé chez Praticiens attachés et praticiens attachés associés tandis que le plus faible (0,76%) est observé chez les PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant. Quant au taux d'absentéisme pour congé maternité, le plus élevé concerne les PHU, AHU et CCA avec 5,44%, suivi des praticiens assistants (3,43%).

Tableau 2 : Taux d'absentéisme selon le statut et le motif d'absence

Statut	Motif médical		Motif non médical	
	Taux d'absentéisme global (en %)	dont maladie ordinaire (en %)	Taux d'absentéisme global (en %)	dont congé maternité (en %)
PH temps plein	2,29	1,27	1,00	0,89
PH temps partiel	2,44	1,38	0,83	0,76
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	1,33	0,76	0,56	0,44
PHU, AHU et CCA	1,60	1,42	5,85	5,44
Praticiens attachés et praticiens attachés associés	2,55	2,17	1,65	1,49
Praticiens assistants	1,22	1,09	3,64	3,43
Praticiens cliniciens	1,42	1,41	0,86	0,78
Praticiens contractuels	1,34	1,24	1,79	1,69
Ensemble tous statuts confondus	2,07	1,36	1,49	1,36

La déclinaison du taux d'absentéisme par typologie d'établissement illustre un taux d'absentéisme global légèrement plus élevé dans les centres hospitaliers régionaux universitaires (CHRU/CHR) (3,72%, contre 3,43% dans les centres hospitaliers (CH). Mais contrairement aux CHRU/CHR qui affichent une quasi égalité des taux globaux par motif (1,87%, contre 1,85%), le taux d'absentéisme dans les CH pour motif médical (2,21%) est supérieur à celui pour motif non médical (1,23%), et ce, quel que soit le statut à l'exception des praticiens assistants qui se distinguent avec un taux d'absentéisme global le plus élevé (5,23%), dont pour motif médical (1,35 %) et pour motif non médical (3,88 %) .

Tableau 3 : Taux d'absentéisme selon le statut et la typologie établissement

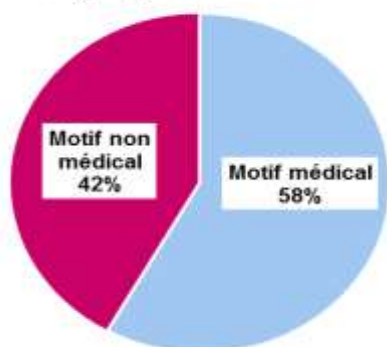
Typologie d'établissement	Statut	Taux d'absentéisme (en%)	dont Motif médical (en%)	dont Motif non médical (en%)
CHRU/CHR	PH temps plein	3,02	1,92	1,10
	PH temps partiel	2,93	2,05	0,87
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	1,94	1,36	0,58
	PHU, AHU et CCA	7,61	1,63	5,97
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	4,86	2,78	2,07
	Praticiens assistants	4,40	1,04	3,35
	Praticiens cliniciens	4,66	2,72	1,94
	Praticiens contractuels	3,74	1,45	2,29
	Ensemble tous statuts confondus	3,72	1,87	1,85
CH	PH temps plein	3,42	2,48	0,94
	PH temps partiel	3,48	2,68	0,80
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	-----	-----	-----
	PHU, AHU et CCA	-----	-----	-----
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	3,47	2,29	1,18
	Praticiens assistants	5,23	1,35	3,88
	Praticiens cliniciens	1,96	1,25	0,71
	Praticiens contractuels	2,85	1,29	1,56
	Ensemble tous statuts confondus	3,43	2,21	1,23
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	3,29	2,29	1,00
	PH temps partiel	3,27	2,44	0,83
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	1,90	1,33	0,56
	PHU, AHU et CCA	7,45	1,60	5,85
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	4,20	2,55	1,65
	Praticiens assistants	4,86	1,22	3,64
	Praticiens cliniciens	2,28	1,42	0,86
	Praticiens contractuels	3,13	1,34	1,79
	Ensemble tous statuts confondus	3,55	2,07	1,49

➤ **Une augmentation du nombre moyen de jours d'absences par praticien**

Tous statuts confondus, le nombre moyen de jours d'absence s'établit à 10,1 jours en 2016, contre 8,3 jours en 2011 (soit une hausse de 21,7%), dont 5,8 jours d'absence (soit 58%) en moyenne pour motif médical, contre 4,2 jours d'absence (soit 42%) pour motif non médical,

Graphique 2: répartition du nombre de jours d'absence par motif

Répartition du nombre de jours d'absence par motif - Ensemble toutes typologies d'établissement confondu



Si le nombre moyen de jours d'absence le plus élevé (14,1 jours dont en moyenne 10 jours d'absence pour congé maternité) concerne les praticiens assistants, il n'en demeure pas moins que les PH temps plein comptabilisent en moyenne 8,1 jours d'absence pour motif médical, soit le nombre moyen le plus élevé pour motif médical tandis que le plus faible est observé chez les PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant avec en moyenne 3,5 jours d'absence (dont en moyenne 2,4 jours d'absence pour motif médical).

Les PH temps plein, PH temps partiel, les PU-PH, les praticiens attachés et les praticiens cliniciens ont un nombre de jours d'absence pour motif médical supérieur à celui pour motif non médical, alors que l'inverse est constaté pour les autres statuts.

Tous statuts confondus, plus de la moitié (3,8 jours) des absences pour motif médical (5,8 jours en moyenne) relève des congés pour maladie ordinaire. S'agissant du motif non médical, les congés maternité-paternités prédominent avec 3,8 jours en moyenne par praticien par an, soit plus de 90,1% des absences pour motif non médical.

Tableau 4 : nombre moyen de jours d'absence selon le statut

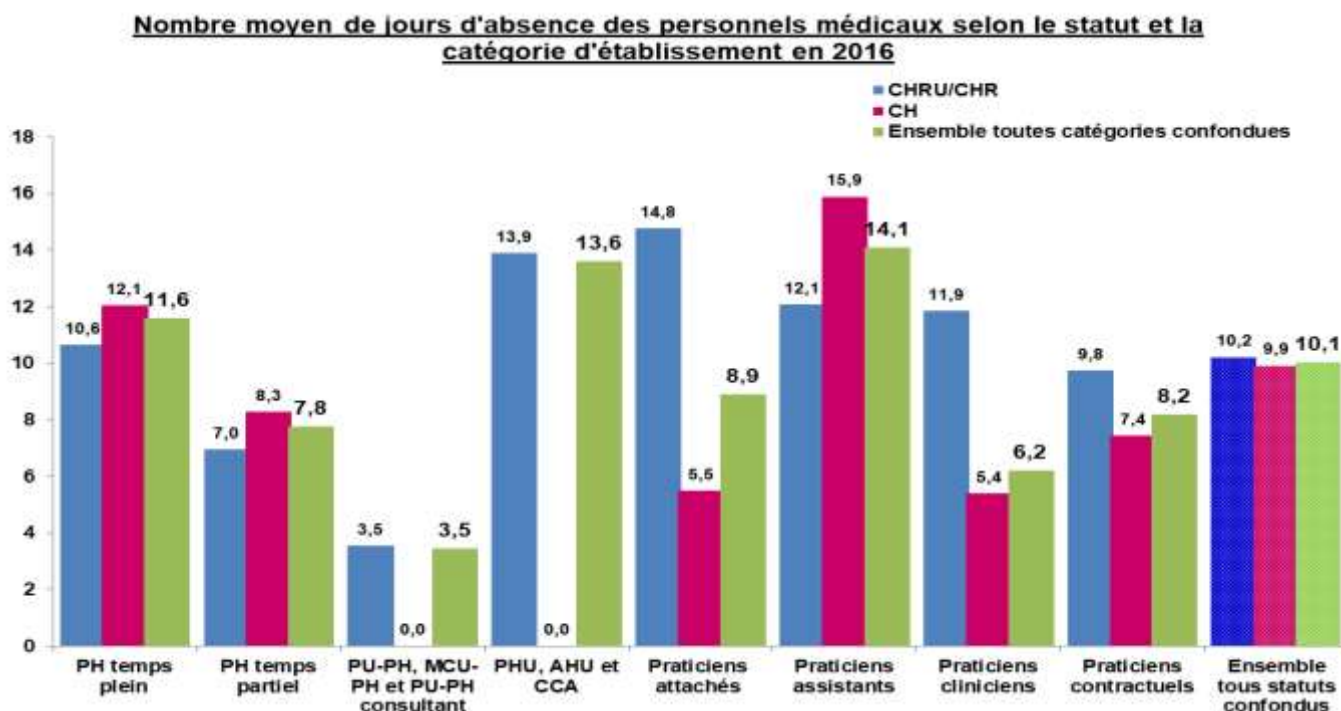
Statut	Nombre moyen de jours	Motif médical		Motif non médical	
		motif médical global	dont maladie ordinaire	motif non médical global	dont congé maternité
PH temps plein	11,6	8,1	4,5	3,5	3,1
PH temps partiel	7,8	5,8	3,3	2,0	1,8
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	3,5	2,4	1,4	1,0	0,8
PHU, AHU et CCA	13,6	2,9	2,6	10,7	9,9
Praticiens attachés et praticiens attachés associés	8,9	5,4	4,6	3,5	3,2
Praticiens assistants	14,1	3,5	3,2	10,6	10,0
Praticiens cliniciens	6,2	3,9	3,8	2,3	2,1
Praticiens contractuels	8,2	3,5	3,2	4,7	4,4
Ensemble tous statuts confondus	10,1	5,8	3,8	4,2	3,8

La déclinaison par typologie d'établissement présente une hétérogénéité du nombre moyen global de jours d'absence. L'absentéisme varie fortement selon le statut du praticien. Alors que dans les **CH**, le nombre moyen de jours d'absence varie de **5,4 jours (praticiens cliniciens)** à **15,9 jours (praticiens assistants)**, celui des **CHRU/CHR** quant à lui, varie de **3,5 jours (PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant)** à **14,8 jours (Praticiens attachés et praticiens attachés associés)**.

Les PH temps plein, PH temps partiel et les praticiens assistant ont un nombre moyen de jours d'absence dans les CH, supérieur à celui des CHRU/CHR, alors que l'inverse est constaté pour les autres statuts.

Mais tous statuts confondus, le nombre moyen de jours d'absence des praticiens exerçant dans les **CH** (9,9 jours en moyenne) est inférieur à celui des praticiens en exerçant dans les CHRU/CHR (10,2 jours en moyenne).

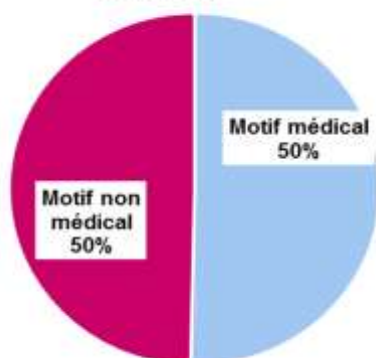
Graphique 3: Nombre moyen de jours d'absence selon le statut



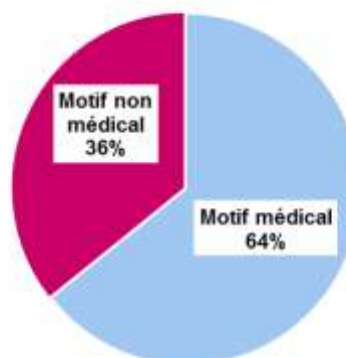
L'absentéisme varie fortement également selon le motif. Alors que dans les **CH**, le nombre moyen de jours d'absence par praticien tous statuts confondus s'établit à 6,4 pour le motif médical (soit 64% des absences), contre 3,5 jours en moyenne (soit 36% des absences) pour le motif non médical, dans les **CHRU/CHR**, le nombre moyen de jours pour motif médical (5,1 jours) est égale à celui pour motif non médical (5,1 jours).

Graphique 4: Nombre moyen de jours d'absence selon le motif

Répartition du nombre de jours d'absence par motif - CHRU/CHR



Répartition du nombre de jours d'absence par motif - CH



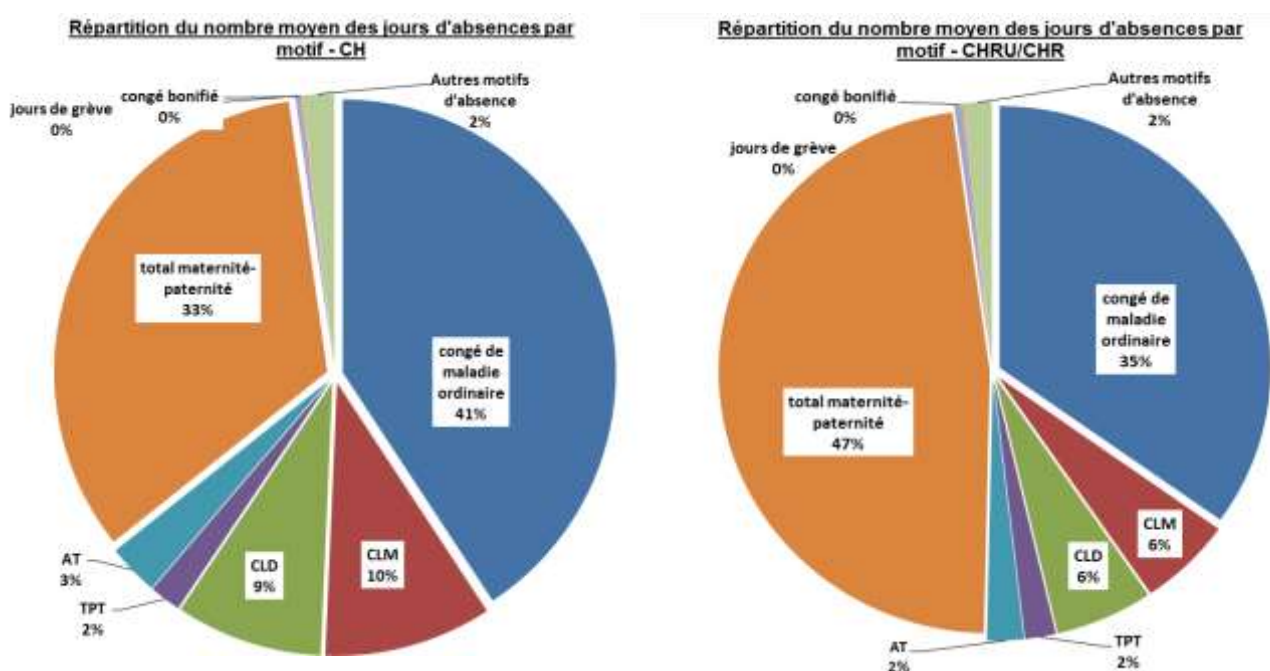
Mais si globalement les absences pour motif médical et pour motif non médical sont équivalentes, on constate quelques disparités selon les statuts. Cette situation est aussi observée dans les CH, avec toutefois une prédominance des absences pour motif médical à l'exception des praticiens assistants et les praticiens contractuels, pour lesquels les absences pour motif médical sont inférieures à celles pour motif non médical.

Tableau 5 : nombre moyen de jours d'absence selon la typologie d'établissement et le statut

Typologie d'établissement	Statut	Nombre moyen de jours	dont Motif médical	dont Motif non médical
CHRU/CHR	PH temps plein	10,6	6,8	3,9
	PH temps partiel	7,0	4,9	2,1
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	3,5	2,5	1,1
	PHU, AHU et CCA	13,9	3,0	10,9
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	14,8	8,5	6,3
	Praticiens assistants	12,1	2,9	9,2
	Praticiens cliniciens	11,9	6,9	4,9
	Praticiens contractuels	9,8	3,8	6,0
	Ensemble tous statuts confondus	10,2	5,1	5,1
CH	PH temps plein	12,1	8,7	3,3
	PH temps partiel	8,3	6,4	1,9
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	-----	-----	-----
	PHU, AHU et CCA	-----	-----	-----
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	5,5	3,6	1,9
	Praticiens assistants	15,9	4,1	11,8
	Praticiens cliniciens	5,4	3,4	2,0
	Praticiens contractuels	7,4	3,4	4,1
	Ensemble tous statuts confondus	9,9	6,4	3,5
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	11,6	8,1	3,5
	PH temps partiel	7,8	5,8	2,0
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	3,5	2,4	1,0
	PHU, AHU et CCA	13,6	2,9	10,7
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	8,9	5,4	3,5
	Praticiens assistants	14,1	3,5	10,6
	Praticiens cliniciens	6,2	3,9	2,3
	Praticiens contractuels	8,2	3,5	4,7
	Ensemble tous statuts confondus	10,1	5,8	4,2

Si le congé maladie ordinaire est prédominant dans les CH avec 41% des absences, contre 33% de congé maternité-paternité, la situation s'inverse dans les CHRU/CHR avec une prédominance des congés maternité- paternité avec 47% des absences, contre 35% de congé maladie ordinaire.

Graphique 5 : Répartition du nombre moyen des jours d'absences par motif



Quelle que soit la typologie d'établissement et quel que soit le statut du praticien, le congé maladie ordinaire est le principal motif de l'absentéisme pour raison médicale, et le congé maternité paternité est celui de l'absentéisme pour raison non médical.

Tableau 6 : nombre moyen de jours d'absence selon la typologie d'établissement et le statut

	Statuts	Motif médical					Motif non médical							Ensemble tous motifs confondus	
		congé de maladie ordinaire	CLM	CLD	TPT	AT	Ensemble tous motifs médicaux confondus	congé de maternité	congé de paternité	total maternité-paternité	congé bonifié	jours de grève	Autres motifs d'absence		Ensemble tous motifs non médicaux confondus
CHU/CHR	PH temps plein	3,7	1,1	1,1	0,5	0,3	6,8	3,5	0,1	3,6	0,1	0,0	0,1	3,9	10,6
	PH temps partiel	2,9	0,8	0,7	0,0	0,5	4,9	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	2,1	7,0
	PU-PH, MCU-PH	1,4	0,6	0,2	0,1	0,2	2,5	0,8	0,1	0,9	0,0	0,0	0,2	1,1	3,5
	PHU, AHU et CCA	2,6	0,0	0,1	0,0	0,2	3,0	10,1	0,3	10,5	0,0	0,0	0,4	10,9	13,9
	Praticiens attaché	7,1	0,3	0,8	0,1	0,3	8,5	6,1	0,1	6,2	0,0	0,0	0,1	6,3	14,8
	Praticiens assistants	2,6	0,0	0,2	0,0	0,0	2,9	8,7	0,3	8,9	0,0	0,0	0,3	9,2	12,1
	Praticiens cliniciens	6,7	0,0	0,0	0,0	0,2	6,9	4,6	0,3	4,8	0,0	0,0	0,1	4,9	11,9
	Praticiens contractuels	3,7	0,0	0,0	0,0	0,1	3,8	5,7	0,2	5,9	0,0	0,0	0,1	6,0	9,8
	Ensemble	3,6	0,6	0,6	0,2	0,2	5,1	4,7	0,2	4,8	0,0	0,0	0,2	5,1	10,2
CH	PH temps plein	4,9	1,6	1,4	0,3	0,5	8,7	3,0	0,1	3,1	0,0	0,0	0,2	3,3	12,1
	PH temps partiel	3,5	1,1	1,4	0,0	0,3	6,4	1,7	0,1	1,8	0,0	0,0	0,1	1,9	8,3
	PU-PH, MCU-PH	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	PHU, AHU et CCA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Praticiens attachés	3,2	0,1	0,2	0,0	0,1	3,6	1,5	0,1	1,6	0,0	0,0	0,3	1,9	5,5
	Praticiens assistants	3,6	0,3	0,0	0,0	0,2	4,1	11,1	0,2	11,3	0,0	0,0	0,5	11,8	15,9
	Praticiens cliniciens	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	1,8	0,1	1,9	0,0	0,0	0,1	2,0	5,4
	Praticiens contractuels	3,0	0,3	0,0	0,1	0,0	3,4	3,8	0,1	4,0	0,0	0,0	0,1	4,1	7,4
	Ensemble	4,0	1,0	0,9	0,2	0,3	6,4	3,2	0,1	3,3	0,0	0,0	0,2	3,5	9,9
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	4,5	1,5	1,3	0,4	0,4	8,1	3,1	0,1	3,3	0,1	0,0	0,1	3,5	11,6
	PH temps partiel	3,3	1,0	1,1	0,0	0,4	5,8	1,8	0,1	1,9	0,0	0,0	0,1	2,0	7,8
	PU-PH, MCU-PH	1,4	0,6	0,2	0,1	0,2	2,4	0,8	0,1	0,9	0,0	0,0	0,2	1,0	3,5
	PHU, AHU et CCA	2,6	0,0	0,1	0,0	0,2	2,9	9,9	0,3	10,3	0,0	0,0	0,4	10,7	13,6
	Praticiens attachés	4,6	0,2	0,5	0,0	0,1	5,4	3,2	0,1	3,3	0,0	0,0	0,2	3,5	8,9
	Praticiens assistants	3,2	0,2	0,1	0,0	0,1	3,5	10,0	0,2	10,2	0,0	0,0	0,4	10,6	14,1
	Praticiens cliniciens	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	2,1	0,1	2,3	0,0	0,0	0,1	2,3	6,2
	Praticiens contractuels	3,2	0,2	0,0	0,0	0,0	3,5	4,4	0,2	4,6	0,0	0,0	0,1	4,7	8,2
	Ensemble	3,8	0,8	0,7	0,2	0,3	5,8	3,8	0,1	4,0	0,0	0,0	0,2	4,2	10,1

*Praticiens attachés et praticiens attachés associés
 ***temps partiel thérapeutique

**PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant
 ****accident du travail/ trajet

➤ Une part des praticiens concernés par l'absentéisme à la hausse

Tous statuts confondus et tous motifs confondus, 21,8%* des praticiens sont concernés par un motif d'absence. L'absentéisme pour motif médical, concerne 16,0% des praticiens, contre 10,6% pour le motif non médical. Si la part la plus importante, tous motifs confondus, est observée chez les praticiens assistants avec 27,2%, celle de l'absentéisme pour motif médical concerne les PH temps plein avec 20,3%, contre 22,4% pour le motif non médical, observé chez les praticiens assistants.

Tous motifs confondus, le nombre moyen de jours d'absence, par praticien concerné, varie de 35,2 jours (PH temps partiel) à 53,7 jours (PHU, AHU et CCA). S'agissant du motif médical, le nombre moyen de jours d'absence le plus élevé s'établit à 42,1 jours et est observé chez les PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant, contre 24,8 jours le nombre moyen le plus faible, concerné par les PHU, AHU et CCA. Les absences pour motif non médical, quant à elles, varient de 34,8 jours (praticiens cliniciens) à 55,5 jours d'absences en moyenne (praticiens associés).

Tableau 7 : nombre moyen de jours d'absence par praticien concerné

Statut	Tous motifs confondus		Motif médical		Motif non médical	
	Part des praticiens concernés (en%)*	Nombre moyen de jours par praticien concerné	Part des praticiens concernés (en%)	Nombre moyen de jours par praticien concerné	Part des praticiens concernés (en%)	Nombre moyen de jours par praticien concerné
PH temps plein	25,5	45,4	20,3	39,8	11,6	30,3
PH temps partiel	22,1	35,2	19,5	29,7	5,1	38,5
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	8,5	40,9	5,8	42,1	2,8	36,5
PHU, AHU et CCA	25,3	53,7	11,5	25,3	21,7	49,2
Praticiens attachés et praticiens attachés associés	18,0	49,5	14,9	36,4	6,3	55,5
Praticiens assistants	27,2	51,9	14,2	24,8	22,4	47,2
Praticiens cliniciens	16,9	36,7	12,2	31,6	6,7	34,8
Praticiens contractuels	18,9	43,2	10,8	32,3	9,6	48,8
Ensemble tous statuts confondus	21,8	46,0	16,0	36,5	10,6	39,8

* : part sans double compte (un praticien, ayant observé plusieurs absences pour différents motifs, est comptabilisé une seule fois).

La déclinaison par typologie d'établissement révèle de fortes disparités selon le statut. Si la part des praticiens concernés est plus importante dans les CH, avec près de 23,0% des praticiens (20,3% dans les CHRU/CHR), le nombre moyen de jours d'absence le plus important est enregistré dans les CHRU/CHR avec 50,3 jours d'absence (43,1 jours dans les CH). Pour rappel, en 2011, 17,9 % des praticiens exerçant dans les CHU/CHR ont été concernés par un motif d'absence, contre 16,4 % dans les CH, soit un écart de 2,8 points pour les CHRU/CHR, et 8,6 points pour les CH.

En outre, si globalement les parts des praticiens concernés par l'absentéisme pour motif médical sont majoritaires, cette situation est moins marquée par exemple pour les PHU, AHU et CCA qui se distinguent avec 22,1% de praticiens concernés par une absence pour motif non médical, contre 11,8% de praticiens concernés par une absence pour motif médical. Dans les CH, la même situation est observée chez les praticiens assistants concernés pour 15,9% d'entre eux par une absence pour motif médical, contre 26,5% concernés par une absence pour motif non médical.

Tableau 8 : nombre moyen de jours d'absence par praticien concerné selon la typologie d'établissement et le statut

Typologie d'établissement	Statut	Tous motifs confondus		Motif médical		Motif non médical	
		Part des praticiens concernés (en%)*	Nombre moyen de jours par praticien concerné	Part des praticiens concernés (en%)	Nombre moyen de jours par praticien concerné	Part des praticiens concernés (en%)	Nombre moyen de jours par praticien concerné
CHRU/CHR	PH temps plein	22,1	48,2	15,5	43,7	11,7	33,1
	PH temps partiel	15,1	46,1	11,6	42,1	4,9	42,4
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	8,6	40,9	5,9	42,1	2,9	36,5
	PHU, AHU et CCA	25,8	53,7	11,8	25,3	22,1	49,2
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	26,1	56,6	20,3	41,6	10,3	61,1
	Praticiens assistants	24,0	50,3	12,3	23,2	17,8	51,8
	Praticiens cliniciens	41,9	28,3	30,2	22,9	14,0	35,3
	Praticiens contractuels	19,4	50,4	11,5	33,0	12,2	48,9
	Ensemble tous statuts confondus	20,3	50,3	13,3	38,8	11,4	44,6
CH	PH temps plein	27,2	44,3	22,7	38,4	11,5	28,8
	PH temps partiel	26,4	31,4	24,4	26,1	5,2	36,3
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	0,0	-----	0,0	-----	0,0	-----
	PHU, AHU et CCA	0,0	-----	0,0	-----	0,0	-----
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	13,3	41,4	11,7	31,0	4,0	47,1
	Praticiens assistants	29,9	53,1	15,9	25,9	26,5	44,5
	Praticiens cliniciens	13,3	40,4	9,7	35,5	5,7	34,6
	Praticiens contractuels	18,7	39,7	10,5	32,0	8,4	48,8
	Ensemble tous statuts confondus	23,0	43,1	18,1	35,3	9,9	35,6
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	25,5	45,4	20,3	39,8	11,6	30,3
	PH temps partiel	22,1	35,2	19,5	29,7	5,1	38,5
	PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	8,5	40,9	5,8	42,1	2,8	36,5
	PHU, AHU et CCA	25,3	53,7	11,5	25,3	21,7	49,2
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés	18,0	49,5	14,9	36,4	6,3	55,5
	Praticiens assistants	27,2	51,9	14,2	24,8	22,4	47,2
	Praticiens cliniciens	16,9	36,7	12,2	31,6	6,7	34,8
	Praticiens contractuels	18,9	43,2	10,8	32,3	9,6	48,8
	Ensemble tous statuts confondus	21,8	46,0	16,0	36,5	10,6	39,8

Globalement, en 2016, 14,3% des praticiens, contre 9,4 % en 2011, ont eu une absence pour congé de maladie ordinaire. Mais dans les CHRU/CHR, cette part est 12,2%, contre 15,9% dans les CH, soit un écart de 3,7 points. Les PUPH et MCUPH affichent la part la plus faible (5,2%), tandis que les PH temps partiel enregistrent la part la plus élevée (18,2 %). Dans les CHRU/CHR, les PHU, AHU et CCA ont une part élevée d'absence pour congé de maternité-paternité (16,3%), par comparaison avec les autres praticiens, tandis que dans les CH, ce sont les praticiens assistant qui enregistrent la part la plus élevée (19,9%) de praticiens concernés par le congé maternité-paternité.

Le nombre moyen de jours d'absence par praticien concerné dépend principalement du motif (cf tableau 10) et varie selon le statut. Les différents motifs médicaux représentent des durées d'absence plus importantes que celles ayant pour origine un motif non médical (à l'exception du congé de maternité). Le congé de longue maladie et le congé de longue durée se traduisent respectivement par 234 et 222 jours d'absence en moyenne par praticien. Le congé maladie ordinaire, qui concerne 14,3 % des praticiens, porte en moyenne sur 26,8 jours d'absence par praticien.

La durée moyenne relevée pour le congé de maternité (73,5 jours), inférieure à la durée légale de 16 semaines, peut provenir d'un ou plusieurs congés s'étant déroulés à cheval sur deux années.

Tableau 9 : Part de praticien concerné selon le motif et le statut

	Statuts	Motif médical					Motif non médical							Ensemble tous motifs confondus	
		congé de maladie ordinaire	CLM	CLD	TPT***	AT****	Ensemble tous motifs médicaux confondus	congé de maternité	congé de paternité	total maternité-paternité	congé bonifié	jours de grève	Autres motifs d'absence		Ensemble tous motifs non médicaux confondus
CHU/CHR	PH temps plein	13,5	0,5	0,6	0,2	0,7	15,5	4,5	1,1	5,7	0,4	3,6	2,0	11,7	22,1
	PH temps partiel	10,4	0,3	0,4	0,0	0,4	11,6	2,6	0,3	2,9	0,0	1,1	0,9	4,9	15,1
	PU-PH, MCU-PH **	5,3	0,3	0,0	0,0	0,2	5,9	1,0	0,6	1,6	0,0	0,0	1,2	2,9	8,6
	PHU, AHU et CCA	11,5	0,0	0,0	0,0	0,2	11,8	13,3	3,0	16,3	0,0	0,8	5,1	22,1	25,8
	Praticiens attaché*	19,4	0,1	0,3	0,0	0,5	20,3	7,3	1,3	8,6	0,0	0,7	1,0	10,3	26,1
	Praticiens assistants	12,1	0,0	0,1	0,0	0,2	12,3	10,2	2,3	12,5	0,0	0,8	4,5	17,8	24,0
	Praticiens cliniciens	27,9	0,0	0,0	0,0	2,3	30,2	7,0	2,3	9,3	0,0	2,3	2,3	14,0	41,9
	Praticiens contractuels	11,2	0,0	0,0	0,0	0,3	11,5	6,1	2,1	8,3	0,0	1,4	2,6	12,2	19,4
Ensemble	12,2	0,2	0,3	0,1	0,4	13,3	5,8	1,4	7,3	0,1	1,7	2,3	11,4	20,3	
CH	PH temps plein	19,8	0,7	0,6	0,6	1,0	22,7	5,1	1,4	6,5	0,1	2,3	2,6	11,5	27,2
	PH temps partiel	22,9	0,4	0,5	0,0	0,6	24,4	1,6	0,7	2,3	0,2	1,0	1,8	5,2	26,4
	PU-PH, MCU-PH **	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	PHU, AHU et CCA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Praticiens attachés*	9,2	0,1	0,1	2,0	0,3	11,7	1,5	0,7	2,2	0,0	0,2	1,5	4,0	13,3
	Praticiens assistants	15,4	0,2	0,0	0,0	0,3	15,9	17,8	2,1	19,9	0,0	0,8	5,8	26,5	29,9
	Praticiens cliniciens	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	2,0	1,3	3,3	0,0	0,7	1,7	5,7	13,3
	Praticiens contractuels	10,1	0,1	0,0	0,1	0,3	10,5	4,3	1,4	5,7	0,0	0,5	2,1	8,4	18,7
Ensemble	15,9	0,4	0,4	0,7	0,6	18,1	4,8	1,2	6,0	0,1	1,4	2,5	9,9	23,0	
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	17,7	0,6	0,6	0,5	0,9	20,3	4,9	1,3	6,2	0,2	2,7	2,4	11,6	25,5
	PH temps partiel	18,2	0,3	0,5	0,0	0,6	19,5	2,0	0,6	2,6	0,1	1,0	1,4	5,1	22,1
	PU-PH, MCU-PH	5,2	0,3	0,0	0,0	0,2	5,8	1,0	0,5	1,6	0,0	0,0	1,2	2,8	8,5
	PHU, AHU et CCA**	11,3	0,0	0,0	0,0	0,2	11,5	13,0	3,0	16,0	0,0	0,8	5,0	21,7	25,3
	Praticiens attachés*	12,9	0,1	0,2	1,3	0,4	14,9	3,6	0,9	4,6	0,0	0,4	1,3	6,3	18,0
	Praticiens assistants	13,9	0,1	0,0	0,0	0,2	14,2	14,2	2,2	16,4	0,0	0,8	5,2	22,4	27,2
	Praticiens cliniciens	12,0	0,0	0,0	0,0	0,3	12,2	2,6	1,5	4,1	0,0	0,9	1,7	6,7	16,9
	Praticiens contractuels	10,4	0,0	0,0	0,1	0,3	10,8	4,9	1,6	6,5	0,0	0,8	2,3	9,6	18,9
Ensemble	14,3	0,3	0,3	0,5	0,6	16,0	5,2	1,3	6,6	0,1	1,5	2,4	10,6	21,8	

*Praticiens attachés et praticiens attachés associés

***temps partiel thérapeutique

**PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant

****accident du travail/ trajet

Tableau 10 : nombre moyen de jours d'absence par praticien concerné selon le motif et le statut

Statuts	Motif médical						Motif non médical								Ensemble tous motifs confondus
	congé de maladie ordinaire	CLM	CLD	TPT***	AT ****	Ensemble tous motifs médicaux confondus	congé de maternité	congé de paternité	total maternité-paternité	congé bonifié	jours de grève	Autres motifs d'absence	Ensemble tous motifs non médicaux confondus		
CHU/CHR	PH temps plein	27,8	237,4	180,0	203,7	42,9	43,7	76,5	10,8	63,3	24,1	1,1	6,8	33,1	48,2
	PH temps partiel	27,9	310,0	151,6	----	111,6	42,1	76,9	8,3	70,7	----	1,2	2,5	42,4	46,1
	PU-PH, MCU-PH **	26,5	227,1	360,0	268,5	80,1	42,1	77,8	10,5	54,4	----	1,0	14,8	36,5	40,9
	PHU, AHU et CCA	23,0	----	330,0	----	104,0	25,3	76,4	10,7	64,2	----	0,8	8,5	49,2	53,7
	Praticiens attaché*	36,5	198,0	273,6	193,0	49,9	41,6	83,4	10,8	72,4	----	1,2	9,1	61,1	56,6
	Praticiens assistants	21,6	----	360,0	----	11,0	23,2	85,1	11,1	71,5	----	1,1	6,1	51,8	50,3
	Praticiens cliniciens	24,2	----	----	----	8,0	22,9	65,7	11,0	52,0	----	1,0	3,0	35,3	28,3
	Praticiens contractuels	32,8	----	60,0	----	33,7	33,0	92,3	10,2	71,2	----	1,1	3,2	48,9	50,4
	Ensemble	29,2	235,8	199,5	209,4	52,3	38,8	80,4	10,7	66,7	24,1	1,1	7,6	44,6	50,3
CH	PH temps plein	24,5	227,2	230,1	52,9	51,8	38,4	58,1	9,5	47,9	25,2	1,2	5,9	28,8	44,3
	PH temps partiel	15,2	300,7	299,8	----	50,2	26,1	104,9	10,8	75,0	30,0	1,5	4,3	36,3	31,4
	PU-PH, MCU-PH**	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
	PHU, AHU et CCA	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
	Praticiens attachés *	34,5	194,3	237,8	0,0	24,9	31,0	97,4	11,2	69,6	----	0,8	20,4	47,1	41,4
	Praticiens assistants	23,5	180,7	----	----	64,2	25,9	62,4	11,1	56,9	----	0,9	7,8	44,5	53,1
	Praticiens cliniciens	35,5	----	----	----	----	35,5	88,8	9,3	57,0	----	1,0	3,2	34,6	40,4
	Praticiens contractuels	29,9	427,3	----	----	7,5	32,0	89,1	10,5	70,1	----	1,0	4,5	48,8	39,7
	Ensemble	25,4	233,8	236,1	25,3	46,7	35,3	67,1	10,1	55,3	25,8	1,2	7,6	35,6	43,1
Ensemble toutes typologies confondues	PH temps plein	25,4	229,8	213,1	75,9	49,5	39,8	63,9	9,9	52,7	24,5	1,2	6,2	30,3	45,4
	PH temps partiel	18,0	303,5	246,9	----	68,3	29,7	90,9	10,4	73,1	30,0	1,3	3,9	38,5	35,2
	PU-PH, MCU-PH **	26,5	227,1	360,0	268,5	80,1	42,1	77,8	10,5	54,4	---	1,0	14,8	36,5	40,9
	PHU, AHU et CCA	23,0	----	330,0	----	104,0	25,3	76,4	10,7	64,2	---	0,8	8,5	49,2	53,7
	Praticiens attachés *	35,6	196,3	260,2	1,6	37,1	36,4	87,1	11,0	71,5	---	1,1	17,3	55,5	49,5
	Praticiens assistants	22,8	180,7	360,0	----	44,3	24,8	70,0	11,1	62,1	---	1,0	7,1	47,2	51,9
	Praticiens cliniciens	32,2	----	----	----	8,0	31,6	81,1	9,6	55,6	---	1,0	3,2	34,8	36,7
	Praticiens contractuels	30,9	427,3	60,0	70,6	15,7	32,3	90,4	10,4	70,6	---	1,1	4,0	48,8	43,2
	Ensemble	26,8	234,4	222,0	41,1	48,6	36,5	73,5	10,3	60,8	24,8	1,1	7,6	39,8	46,0

*Praticiens attachés et praticiens attachés associés

**PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant

***temps partiel thérapeutique

****accident du travail/ trajet

¹ La durée moyenne relevée pour le congé de maternité, inférieure à la durée légale, peut provenir d'un ou plusieurs congés s'étant déroulés à cheval sur deux années.

La formation des praticiens dans les EPS

Tout au long de leur carrière, les professionnels de santé, tous modes d'exercice confondus, doivent s'inscrire dans une démarche de formation médicale continue. Celle-ci est réglementée par le développement médical continu (DPC), un dispositif introduit pour la première fois par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite "loi HPST").

En 2016, le dispositif a évolué par l'article 114 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui définit le nouveau périmètre du dispositif DPC :

"Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé."

Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions se divisant en 3 catégories :

- formation continue (exemple : engagement dans une démarche d'accréditation)
- analyse et évaluation des pratiques professionnelles
- gestion des risques

Au moins deux actions de DPC sur les trois doivent être effectuées, dont l'une devra répondre au moins à une des orientations prioritaires nationales pour les années 2016 à 2018 fixées par l'arrêté du 8 décembre 2015.

Le DPC est géré par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), un groupement d'intérêt public (GIP) constitué paritairement entre l'État et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM).

Les personnels hospitaliers dépendent de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). Dans le cadre du DPC, le praticien dispose d'une enveloppe correspondant au budget de formation de son établissement, auquel s'ajoute un forfait supplémentaire à l'issue du programme. L'ANFH prend ainsi en charge le coût du DPC.

Les CHU doivent consacrer au minimum 0,50 % de la **masse salariale médicale** au DPC de leurs praticiens, 0,75 % pour les autres établissements publics de santé. Cependant, les établissements peuvent choisir un taux de cotisation de 0,60 % de la **masse salariale** pour les CH et de 0,40 % pour les CHU.

En dehors du DPC, il est tout à fait possible pour le personnel médical de s'inscrire dans un processus de formation continue.

La formation dans le cadre du DPC

Dans les centres hospitaliers (CH) :

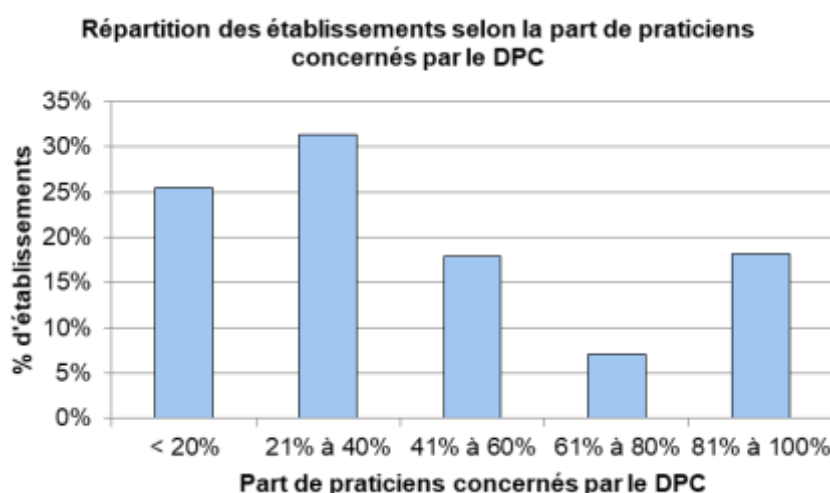
Tous statuts confondus, la part de praticiens ayant validé leur DPC est de 31,8 % en 2016. Ce taux varie de 15,8 % pour les praticiens attachés à 45,9 % pour les cliniciens. Pour rappel, les praticiens ont 3 ans pour réaliser au moins 2 actions de formation entrant dans le cadre du développement professionnel continu. En 2016, les praticiens concernés par le DPC ont réalisé en moyenne 1,5 action de formation. Chacune des actions de formation DPC a duré en moyenne 3 jours.

Tableau 1 :

Statut	Praticiens ayant validé leur DPC		Nombre moyen d'actions DPC par praticien concerné	Nombre moyen de jours par action de DPC	Nombre moyen de jours DPC par praticien concerné	Taux de départ en formation DPC
	Part (en %)	Intervalle de confiance à 95 %				
PH temps plein	34,3	[33,5 ; 35,2]	1,5	2,9	4,3	1,5
PH temps partiel	41,9	[38,6 ; 45,2]	1,4	2,8	4,0	1,7
Cliniciens	45,9	[35,3 ; 56,5]	1,4	3,4	4,8	2,2
Contractuels et PAC	27,4	[25,7 ; 29,2]	1,4	3,5	4,9	1,4
Praticiens assistants	38,2	[35,2 ; 41,1]	1,4	4,0	5,6	2,2
Praticiens attachés	15,8	[14,3 ; 17,2]	1,5	2,7	4,0	0,6
Ensemble	31,8	[31,1 ; 32,4]	1,5	3,0	4,5	1,4

Dans 31,4 % des établissements, la part de praticiens ayant suivi une formation DPC est comprise entre 21 % et 40 %. Près d'un cinquième des établissements enregistre une part de praticiens ayant validé au moins une action de DPC comprise entre 81 % et 100 %.

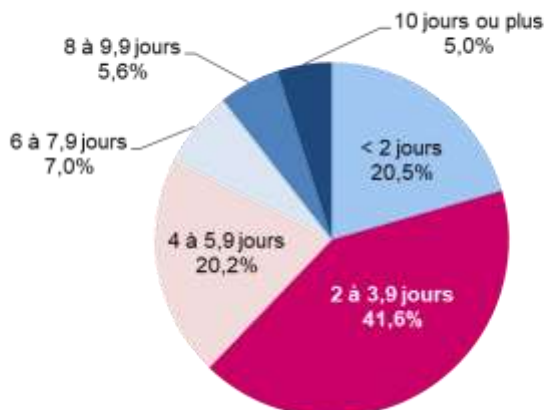
Graphique 1 : Répartition des établissements selon la part de praticiens concernés par le DPC



Le nombre moyen de jours passés en formation DPC par praticien concerné est de 4,5 jours pour l'ensemble des praticiens. Dans 41,6 % des établissements, les praticiens concernés par au moins une action de DPC ont passé entre 2 et 3,9 jours en formation. Les praticiens concernés par le DPC ont passé au moins 6 jours en formation dans 17,6 % des établissements.

Graphique 2 : Répartition des établissements selon le nombre moyen de jours de DPC par praticien concerné

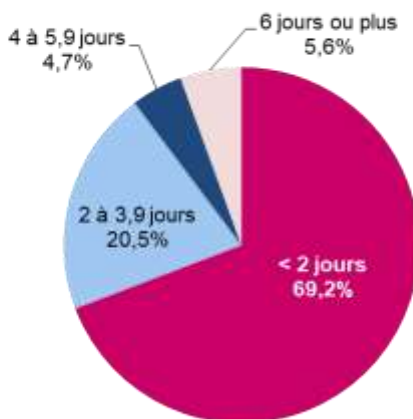
Répartition des établissements selon le nombre moyen de jours de DPC par praticien concerné



Le taux de départ en formation, qui correspond au nombre total de jours d'absence pour formations divisé par l'ETP au 31 décembre 2016¹, est de 1,4 jour en moyenne par praticien. Si le taux de départ en formation est inférieur à 2 jours pour une grande majorité des établissements (69,2 %), il est supérieur à 6 jours pour 5,6 % d'entre eux.

Graphique 3 : Répartition des établissements selon le taux de départ en formation DPC

Répartition des établissements selon le taux de départ en formation DPC



Dans les centres hospitaliers universitaires et régionaux (CHU/CHR) :

Alors que la part de praticiens ayant suivi une formation dans le cadre du DPC est de 31,8 % dans les CH, cette part est de 14,1 % dans les CHU/CHR, soit 17,7 points de moins. Cette part varie de 6,2 % pour les praticiens attachés à 21,7 % pour les PH temps plein.

¹ Taux de départ défini selon l'instruction DGOS/RH3/DGCS/4B n°2013-15 du 2 janvier 2013

En 2016, les praticiens concernés par le DPC dans les CHU/CHR ont réalisé en moyenne 1,2 action de formation. Chacune des actions de formations DPC a duré en moyenne 4,6 jours. Le nombre moyen de jours passés en formation DPC par praticien concerné est de 5,5 jours pour l'ensemble des praticiens. Si les actions de formation DPC dans les CHU/CHR sont moins nombreuses que dans les CH pour les praticiens concernés, en revanche elles durent plus longtemps (+1,6 jour en moyenne).

Dans les CHU/CHR, le taux de départ en formation DPC est de 0,8 jour en moyenne par praticien, contre 1,4 dans les CH, soit un écart de 0,6 jour.

Tableau 2 :

Statut	Praticiens ayant validé leur DPC		Nombre moyen d'actions DPC par praticien concerné	Nombre moyen de jours par action de DPC	Nombre moyen de jours DPC par praticien concerné	Taux de départ en formation DPC
	Part (en %)	Intervalle de confiance à 95 %				
PH temps plein	21,7	[20,8 ; 22,6]	1,2	4,6	5,5	1,2
PH temps partiel	9,8	[7,8 ; 11,8]	1,2	4,2	4,8	0,5
PUPH-MCUPH	9,7	[8,8 ; 10,6]	1,2	5,7	7,1	0,7
Cliniciens	20,4	[9,1 ; 31,7]	1,5	3,7	5,5	1,1
Contractuels et PAC	11,2	[9,7 ; 12,6]	1,2	2,9	3,5	0,4
PHU-AHU-CCA	13,3	[12,1 ; 14,5]	1,2	4,8	5,6	0,7
Praticiens assistants	19,4	[17,2 ; 21,6]	1,2	5,4	6,2	1,2
Praticiens attachés	6,2	[5,5 ; 6,9]	1,1	3,5	3,9	0,2
Ensemble	14,1	[13,7 ; 14,6]	1,2	4,6	5,5	0,8

Part de la masse salariale consacrée au DPC dans les CH et les CHU/CHR :

Les établissements consacrent l'équivalent de 0,74 % de leur masse salariale médicale dans les CH, contre 0,47 % dans les CHU/CHR. Ces taux de cotisation sont légèrement inférieurs aux taux minimums établis par le règlement qui est de 0,75 % de la masse salariale médicale dans les CH et de 0,50 % dans les CHU/CHR. En effet, ce taux légèrement inférieur est dû à une déclaration, pour certains établissements, du taux basé sur la masse salariale totale et non exclusivement sur la masse salariale médicale. Dans ce cas les taux autorisés sont de 0,60 % dans les CH et de 0,40 % dans les CHU/CHR.

Les moyennes des taux déclarés étant proches de 0,75 % dans les CH et de 0,50 % dans les CHU/CHR, on peut affirmer que, dans une très grande majorité, les établissements consacrent le montant minimum de la masse salariale médicale imposé par la réglementation aux formations de leur personnel médical.

Tableau 3 : Part de la masse salariale allouée au DPC

Type établissement	%
CH	0,74
CHU/CHR	0,47
Ensemble	0,68

La formation hors DPC

Dans les centres hospitaliers (CH) :

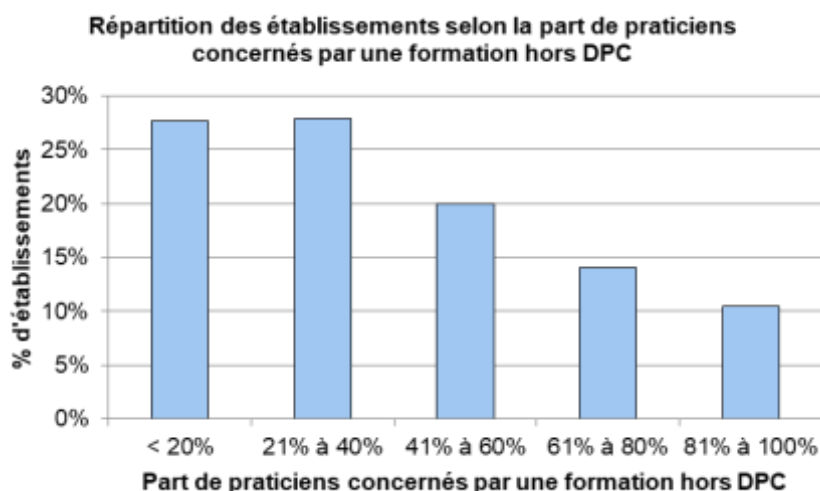
Tous statuts confondus, la part de praticiens ayant validé leur DPC est de 40,0 % en 2016. Ce taux varie de 19,4 % pour les praticiens attachés à 48,7 % pour les PH temps plein. En 2016, les praticiens concernés par une formation hors DPC ont réalisé en moyenne 1,7 action de formation. Chacune des actions de formation a duré en moyenne 4,7 jours.

Tableau 4 :

Statut	Part de praticiens ayant suivi une formation hors DPC (en %)	Nombre moyen d'actions de formation hors DPC par praticien concerné	Nombre moyen de jours par action de formation hors DPC	Nombre moyen de jours de formation hors DPC par praticien concerné	Taux de départ en formation hors DPC
PH temps plein	48,7	1,8	2,6	4,6	2,6
PH temps partiel	36,5	1,6	2,4	3,8	2,6
Cliniciens	27,7	1,8	2,8	5,0	4,3
Contractuels et PAC	33,4	1,5	3,1	4,7	2,4
Praticiens assistants	46,0	1,5	3,8	5,6	3,7
Praticiens attachés	19,4	1,6	3,3	5,2	2,1
Ensemble	40,0	1,7	2,8	4,7	2,5

Dans 27,9 % des établissements, la part de praticiens ayant suivi une formation hors DPC est comprise entre 21 % et 40 %. Un cinquième des établissements enregistre une part de praticiens ayant validé au moins une action de formation hors DPC comprise entre 41 % et 60 %.

Graphique 4 : Répartition des établissements selon la part de praticiens concernés par une formation hors DPC



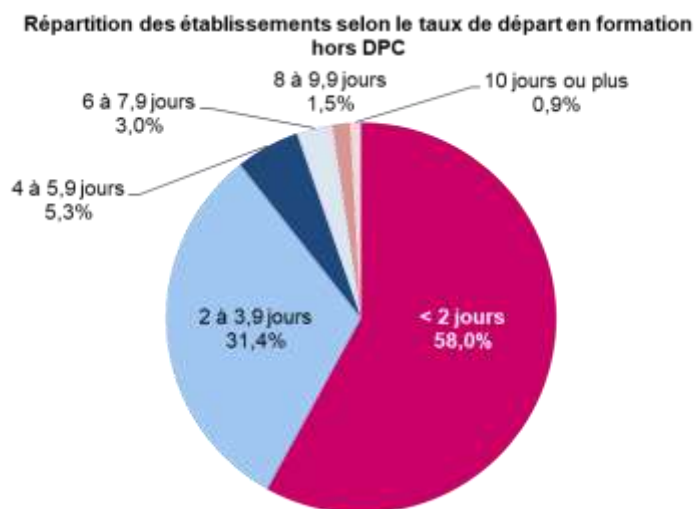
Le nombre moyen de jours passés en formation hors DPC par praticien concerné est de 4,7 jours pour l'ensemble des praticiens. Dans 32,2 % des établissements, les praticiens concernés par au moins une action de formation hors DPC ont passé entre 4 et 5,9 jours en formation. Les praticiens concernés par une formation hors DPC ont passé 6 jours ou plus en formation dans 26,0 % des établissements.

Graphique 5 : Répartition des établissements selon le nombre moyen de jours de formation hors DPC par praticien concerné



Le taux de départ en formation hors DPC est de 2,5 jours en moyenne par praticien. Le taux de départ en formation hors DPC est inférieur à 2 jours pour une majorité des établissements (58,0 %). Ce taux est compris entre 2 et 3,9 jours dans 31,4 % des établissements.

Graphique 6 : Répartition des établissements selon le taux de départ en formation hors DPC



Dans les centres hospitaliers universitaires et régionaux (CHU/CHR) :

Alors que la part de praticiens ayant suivi une formation hors DPC est de 40,0 % dans les CH, cette part est de 28,9 % dans les CHU/CHR, soit 11,1 points de moins. Cette part varie de 8,2 % pour les cliniciens à 36,3 % pour les PH temps plein.

En 2016, les praticiens concernés par une formation hors DPC dans les CHU/CHR ont réalisé en moyenne 1,2 action de formation. Chacune des actions de formation hors DPC a duré en moyenne 4,5 jours. Le nombre moyen de jours passés en formation hors DPC par praticien concerné est de 5,3 jours.

Le taux de départ en formation hors DPC dans les CHU/CHR est de 1,5 jour en moyenne par praticien, soit 1 jour de moins que dans les CH.

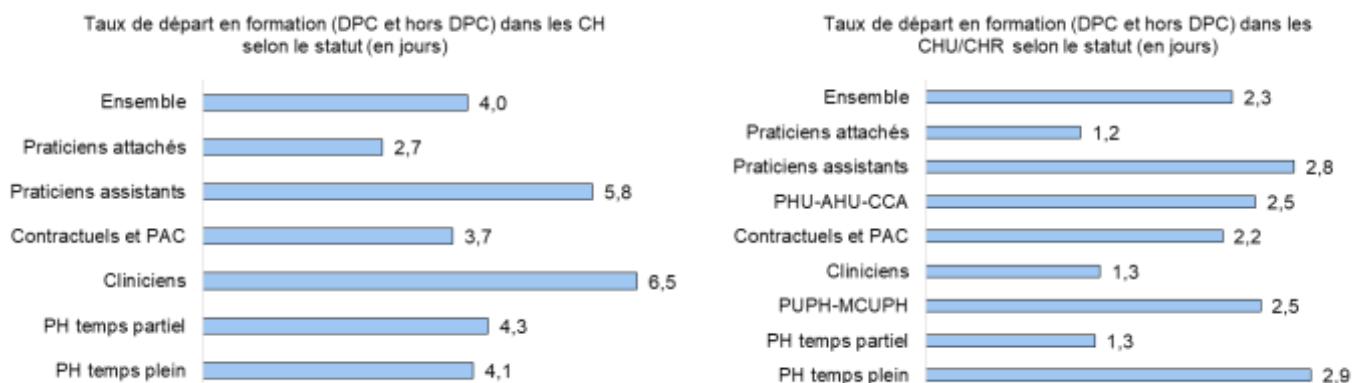
Tableau 5 :

Statut	Part de praticiens ayant suivi une formation hors DPC (en %)	Nombre moyen d'actions de formation hors DPC par praticien concerné	Nombre moyen de jours par action de formation hors DPC	Nombre moyen de jours de formation hors DPC par praticien concerné	Taux de départ en formation hors DPC
PH temps plein	36,3	1,2	3,8	4,6	1,7
PH temps partiel	25,6	1,3	2,3	3,1	0,8
PUPH-MCUPH	24,0	1,1	6,6	7,6	1,8
Cliniciens	8,2	1,3	1,8	2,3	0,2
Contractuels et PAC	35,0	1,3	4,0	5,2	1,8
PHU-AHU-CCA	25,7	1,1	6,1	6,7	1,7
Praticiens assistants	29,6	1,4	3,8	5,2	1,5
Praticiens attachés	20,6	1,0	4,4	4,5	0,9
Ensemble	28,9	1,2	4,5	5,3	1,5

La formation DPC et hors DPC

Tous types de formations confondues (DPC et hors DPC), le taux de départ en formation est de 4,0 jours par praticien dans les CH, contre 2,3 jours dans les CHU/CHR (soit 1,7 jour d'écart). Quel que soit le type d'établissement, les praticiens attachés enregistrent les plus faibles taux de départ en formation (2,7 jours dans les CH et 1,2 jour dans les CHU/CHR).

Graphique 7 : Taux de départ en formation (DPC et hors DPC) selon le statut



ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRES CET SELON LA DISCIPLINE ET LA STRUCTURE

CH :

LE COMPTE EPARGNE TEMPS

DISCIPLINE OU SPECIALITE	Nombre de praticiens concernés par un CET	Nombre de jours pris sur le compte CET au cours de l'année 2016	Nombre de jours CET indemnisés au cours de l'année 2016	Nombre de jours versés au CET au cours de l'année 2016		Solde de jours épargnés au 31/12/2016
				Total	dont TTA et astreintes	
Anesthésie-réanimation						
Urgences/SAMU/SMUR						
Spécialités médicales hors urgences et anesthésie						
Biologie						
Spécialités chirurgicales						
Odontologie						
Pharmacie						
Psychiatrie						
Radiologie et imagerie médicale						
Autre (à préciser)						

CHU/CHR :

LE COMPTE EPARGNE TEMPS

CATEGORIE DE STRUCTURE INTERNE AU SEIN DES POLES DE L'ETABLISSEMENT (SERVICE, UF,...)	Nombre de praticiens titulaires d'un CET	Nombre de jours pris sur le compte CET au cours de l'année 2016	Nombre de jours versés au CET au titre de l'année 2016 (versement au 31/03/2017)		Stock total de jours épargnés au 01/04/2017*
			Total	dont TTA et astreintes	
Urgences/SAMU/SMUR et UHCD					
Anesthésie-réanimation					
Spécialités médicales dont réanimation médicale					
Spécialités chirurgicales					
Si Anesthésie-réanimation, Spécialités médicales et chirurgicales non identifiées					
Biologie					
Odontologie					
Pharmacie hospitalière					
Psychiatrie					
Radiologie et imagerie médicale					
dont médecine nucléaire (si identifiée)					
dont radiologie (si identifiée)					
Ensemble des structures internes si structures ci-dessus non identifiables					

*cumul des jours depuis l'ouverture du CET

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE FORMATION ET ABSENTEISME SELON LE STATUT

ENQUETE FORMATION et ABSENTEISME DES PERSONNELS MEDICAUX (HORS INTERNES, RESIDENTS ET FAISANT FONCTION D'INTERNE) - ANNEE 2016

ENQUETE FORMATION (HORS INTERNES, RESIDENTS ET FFI)

Montant global consacré par l'établissement aux actions de Développement Professionnel Continu en 2016 :
 Part de ce montant par rapport à la masse salariale médicale brute :

STATUTS	Effectif physique total de praticiens dans l'établissement au 31 décembre 2016	Développement professionnel continu (DPC) au cours de l'année 2016			Autre formation hors DPC au cours de l'année 2016		
		Nombre de Praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre d'actions de formation	Nombre de Praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre d'actions de formation
PH temps plein							
PH temps partiel							
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant							
PHU, AHU et CCA							
Praticiens attachés et praticiens attachés associés							
Praticiens assistants							
Praticiens contractuels							
Praticiens cliniciens							

(*) merci d'indiquer le nombre de praticiens concernés par la formation et non pas le nombre total de praticiens dans l'établissement.

Exemple: pour un établissement où 2 praticiens ont opéré respectivement 2 actions (2 jours et 3 jours) et 3 actions (3 jours + 5 jours + 3 jours), le nombre de praticiens concernés = 2, le nombre total d'actions = 5, et le nombre total de jours de formation = 16

ENQUETE ABSENTEISME

STATUTS	Effectif physique total de praticiens (toutes spécialités confondues) concerné par un motif d'absence
PH temps plein	
PH temps partiel	
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant	
PHU, AHU et CCA	
Praticiens attachés et praticiens attachés associés	
Praticiens assistants	
Praticiens contractuels	
Praticiens cliniciens	

Merci d'indiquer le nombre de praticiens ayant observé une ou plusieurs absences. Par exemple, 1 praticien s'est arrêté au cours de l'année 2 fois pour différentes raisons

(3 jours d'arrêt maladie, 5 jours d'arrêt pour mariage), ce praticien ne doit être comptabilisé qu'une seule fois ici, mais au niveau des détails des différents motifs, il sera comptabilisé dans chaque situation concernée.

DETAIL DES DIFFERENTS MOTIFS D'ABSENCE

STATUTS	Congé maladie (hors CLM, CLD)		Congé longue maladie		Congé longue durée		Temps partiel thérapeutique		Congé maternité		Congé paternité		Congé bonifié		Accident du travail ou maladie professionnelle		Jours de grève		Absence pour motif syndical ou de représentation		Mission temporaire		Autres motifs d'absence (enfant malade, mariage, décès)	
	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de mois	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de mois	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours	Nombre de praticiens concernés (*)	Nombre de jours
PH temps plein																								
PH temps partiel																								
PU-PH, MCU-PH et PU-PH consultant																								
PHU, AHU et CCA																								
Praticiens attachés et praticiens attachés associés																								
Praticiens assistants																								
Praticiens contractuels																								
Praticiens cliniciens																								

(*) merci d'indiquer le nombre de praticiens concernés par le motif d'absence en question et non pas le nombre total de praticiens dans l'établissement.